

Annexe de l'arrêté du 17 octobre 1995 relatif à la tarification des risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles

Date de mise à jour : 26 Septembre 2022

Notre analyse

L'annexe de l'arrêté du 17 octobre 1995 relatif à la tarification des risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles fixe la nomenclature des catégories de risques. Une catégorie de risque permet de classer un établissement selon l'activité qui y est exercée.

Annexe de l'arrêté du 17 octobre 1995 relatif à la tarification des risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles

Nomenclature des risques mentionnée aux articles D.242-6-1 et D.242-29 du code de la sécurité sociale

Des outils utiles à la mise en oeuvre



Le calcul du taux de cotisation AT/MP pour les entreprises du BTP

Cliquez ici pour accéder à cet outil